

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>22/10/18</u>	Dossier complet le : <u>20/12/18</u>	N° d'enregistrement : <u>2018_007309</u>
1. Intitulé du projet		
Construction de 5 maisons individuelles		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom <u>ROSA GODINHO</u>	Prénom <u>JESSALYNN</u>	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale <u></u>		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <u></u>		
RCS / SIRET <u></u>	Forme juridique <u></u>	
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
47a	Défrichement d'une superficie de 0.5687 ha.	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Défrichement de 0.5687 ha chemin du Beguey, 37 arbres de haute tiges et d'essences locales seront conservés. 16 arbres de hautes tiges et d'essence locales seront abattus.		

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la construction de maisons d'habitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches entre janvier et mars 2019. Les arbres abattus seront découpés et conservés pour être utilisés en bois de chauffage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre de l'opération	0 5687 ha
Surface de plancher crée	522.11 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route du Beguey
33770 SALLES
Ref Cadastrale AZ 100p et 99p

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 86' 03" 87 Lat. 44° 54' 02" 80

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation habitique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional des Landes de Gascogne
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Château de salles à environ 1 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	raccordement au réseau d'eau potable suivant les prescriptions du concessionnaire
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante (faune, flore, habitats, continuités écologiques) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisations des maisons des engins de chantier circuleront. Une fois les constructions terminées seuls des véhicules léger circuleront.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront récupérées puis stockées avant d'être rejetées dans le milieu naturel par infiltration.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Assainissement raccordé au réseau collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

1. Introduction

2. Methodology

3. Results

4. Discussion

5. Conclusion

Year	2010	2011	2012	2013	2014
Revenue	100	110	120	130	140
Expenses	80	85	90	95	100
Profit	20	25	30	35	40
Assets	50	55	60	65	70
Liabilities	30	35	40	45	50
Equity	20	20	20	20	20

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'intègre dans l'urbanisme actuel et respecte l'environnement, il y a actuellement 53 arbres sur la parcelle et nous allons en conserver 37.

Les différentes dispositions tant architecturales que paysagères prises permettent d'intégrer harmonieusement le projet dans le tissu existant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les points suivants :

- il est situé à proximité du centre bourg de la commune de Salles
- la zone est déjà urbanisée
- nous conservons une grande partie des arbres existants (environ 70%)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for the company's financial health and for providing transparency to stakeholders. The text also mentions the need for regular audits to ensure the integrity of the data.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It describes how different types of information are gathered and how they are processed to generate meaningful insights. This section highlights the use of advanced software tools and the role of data analysts in interpreting the results.

3. The third part of the document focuses on the application of the data. It explains how the insights derived from the analysis are used to inform business decisions and to identify areas for improvement. The text also discusses the importance of communication in sharing these findings with the relevant departments and management.

Category	Item	Value	Unit
Sales	Product A	1200	Units
	Product B	800	Units
	Product C	500	Units
	Product D	300	Units
Expenses	Marketing	15000	Dollars
	Research & Development	20000	Dollars
	Operational Costs	10000	Dollars
	Administrative	5000	Dollars
Revenue	Product A	24000	Dollars
	Product B	16000	Dollars
	Product C	10000	Dollars
	Product D	6000	Dollars

4. The final part of the document provides a summary of the key findings and conclusions. It reiterates the importance of data-driven decision making and the need for continuous monitoring and reporting. The text also offers recommendations for future actions and improvements to the data collection and analysis process.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SALLES le 22/10/2018

Signature



Commune de SALLES

Propriété de l'indivision DUTHIL

Sise, route du Beguey

PROJET DE DIVISION

ECHELLE : 1/500

PLAN DE SITUATION

ECHELLE : 1/25000



Juin 2016

LABORDE-LANSARD, SELARL de Géomètres Experts Fonciers, D.P.L.G., 12, avenue des Prêtres, 33114 LE BARRÉ - Tél: 05-58-88-82-85

Réf: 15-122-30a

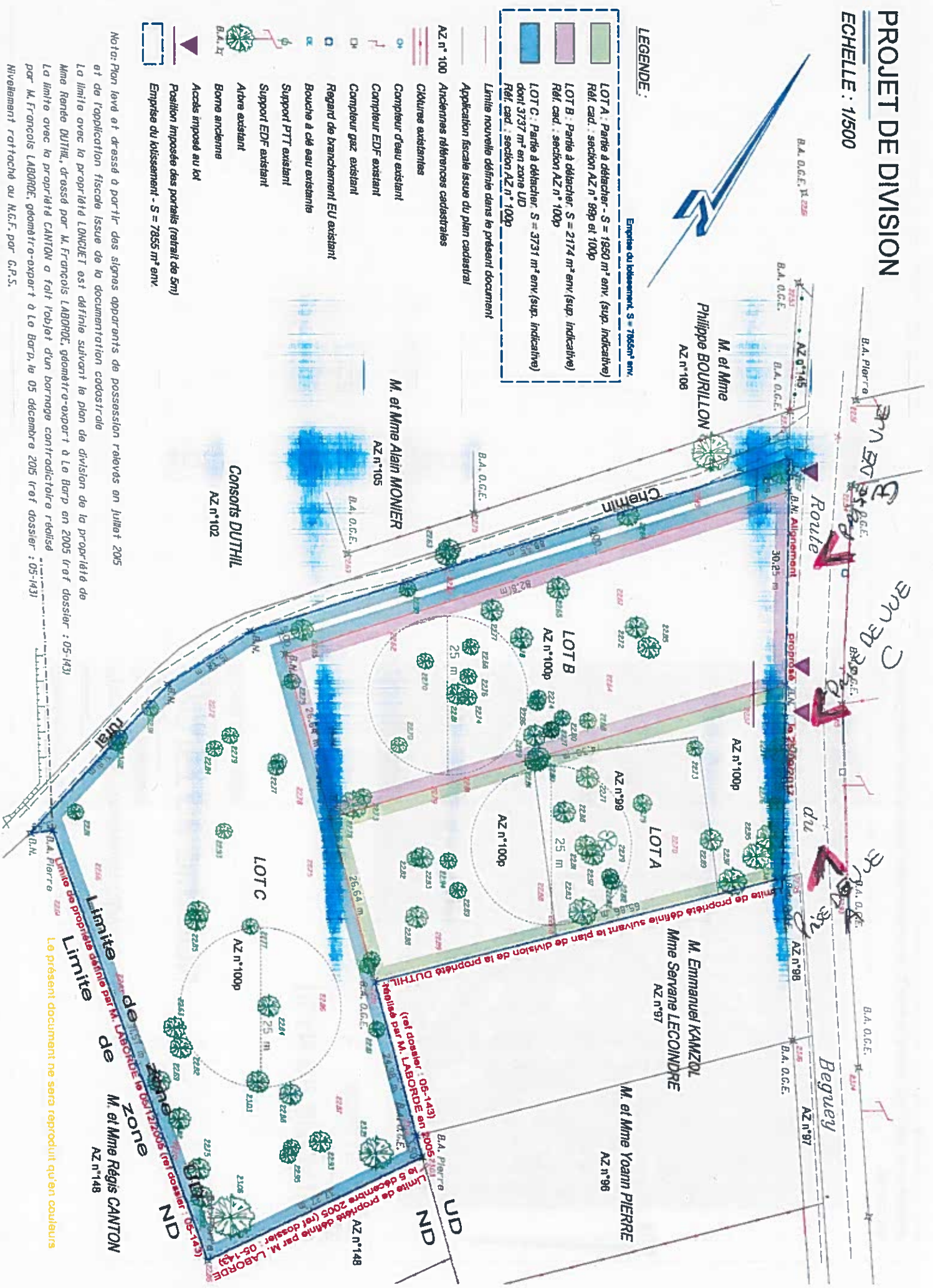
PROJET DE DIVISION

ECHELLE : 1/500

LEGENDE :

- LOT A : Partie à détacher - S = 1930 m² env. (sup. indicative)
Réf. cad. : section AZ n° 98p et 100p
- LOT B : Partie à détacher - S = 2174 m² env. (sup. indicative)
Réf. cad. : section AZ n° 100p
- LOT C : Partie à détacher - S = 3731 m² env. (sup. indicative)
dont 3737 m² en zone UD
Réf. cad. : section AZ n° 100p

- Limite nouvelle définie dans le présent document
- Application fiscale issue du plan cadastral
- Anciennes références cadastrales
- Clôtures existantes
- Compteur d'eau existant
- Compteur EDF existant
- Compteur gaz existant
- Regard de branchement EU existant
- Bouche à clé eau existante
- Support PTT existant
- Support EDF existant
- Arbre existant
- Borne ancienne
- Accès imposé au lot
- Position imposée des portails (traité de 5m)
- Emprise du lotissement - S = 7855 m² env.



Nota: Plan levé et dressé à partir des signes apparents de possession relevés en juillet 2005 et de l'application fiscale issue de la documentation cadastrale

La limite avec la propriété LONCJET est définie suivant le plan de division de la propriété de Mme Renée DUTHIL, dressé par M. François LABORDE, géomètre-expert à Le Barp en 2005 (ref dossier : 05-143)






La limite avec la propriété CANTON a fait l'objet d'un bornage contradictoire réalisé par M. François LABORDE, géomètre-expert à Le Barp, le 05 décembre 2005 (ref dossier : 05-143)

Niveauement rattaché au N.G.F. par G.P.S.

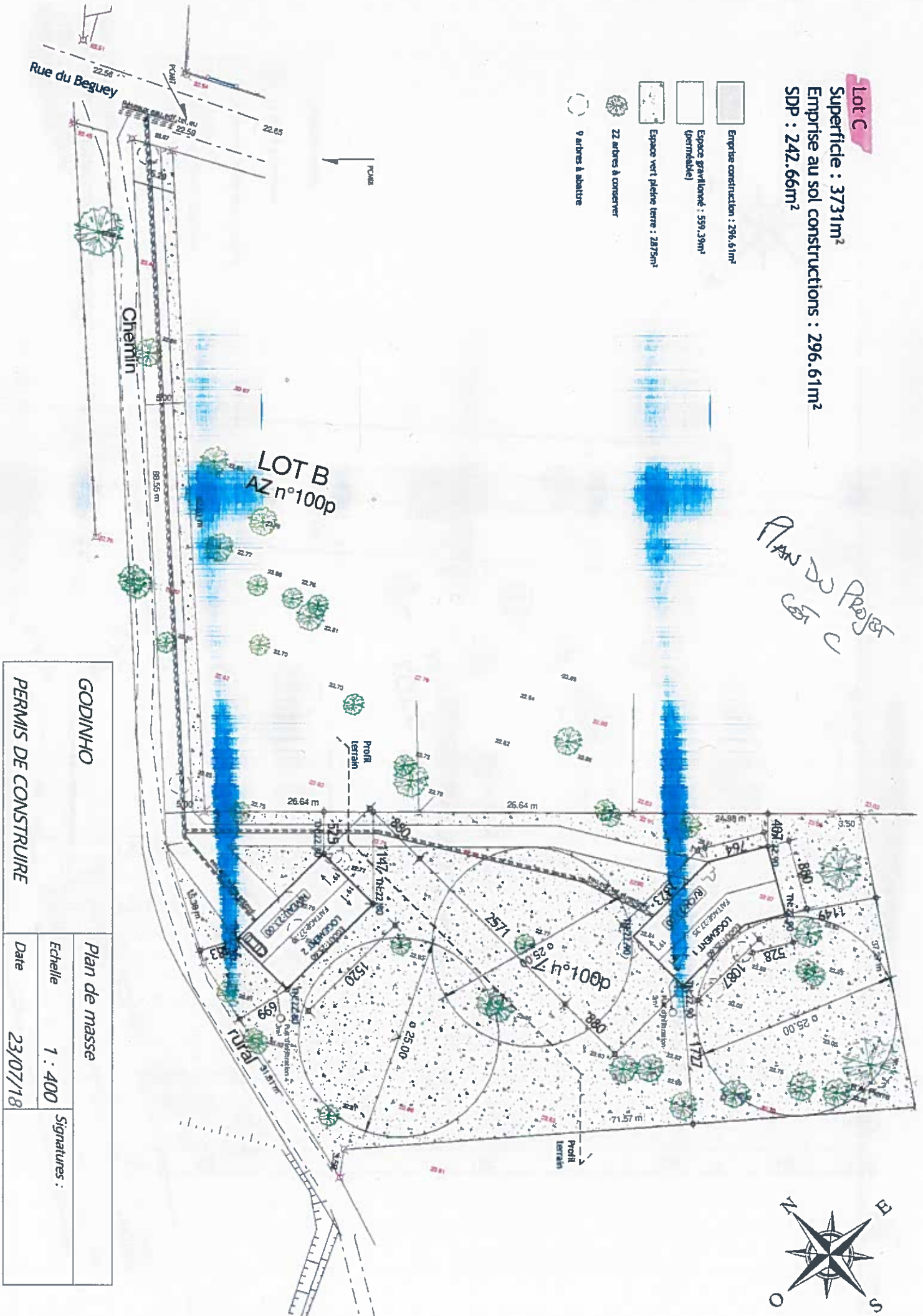
Le présent document ne sera reproduit qu'en couleurs

Lot C

Superficie : 3731m²
 Emprise au sol constructions : 296.61m²
 SDP : 242.66m²

-  Emprise construction : 296.61m²
-  Espace gravelonné : 559.39m² (perméable)
-  Espace vert pleine terre : 2875m²
-  22 arbres à conserver
-  9 arbres à abattre

*Plan du Projet
 Lot C*



GODINHO	
Plan de masse	
Echelle	1 : 400
Date	23/07/18
Signatures :	

PERMIS DE CONSTRUIRE

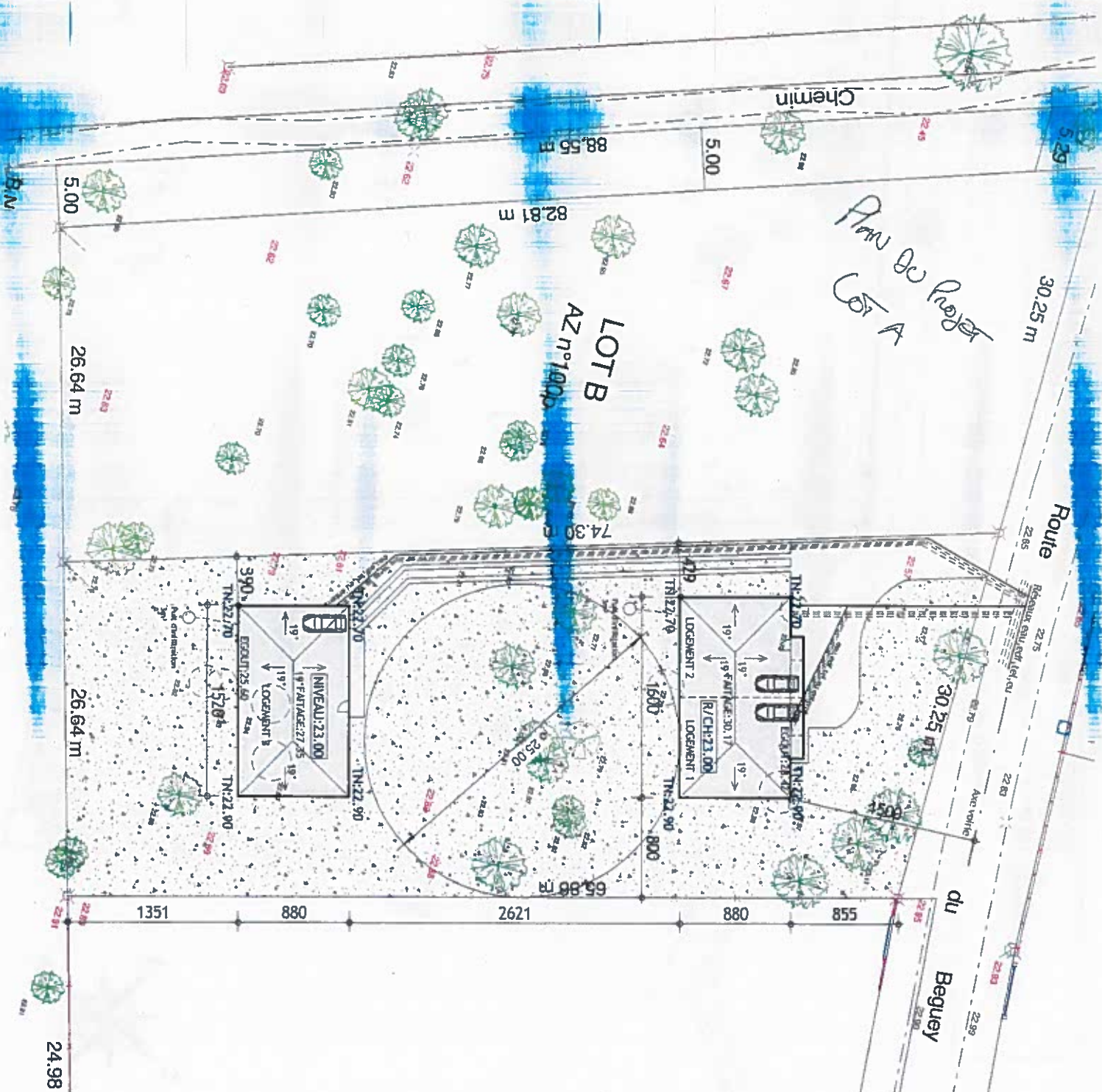
Lot A

Superficie : 1950m²

Emprise au sol constructions : 284.95m²

SDP : 279.45m²

-  Emprise construction : 281.82m²
-  Espace gravillonné (perméable) : 158.18m²
-  Espace vert pleine terre : 1510m²
-  15 arbres à conserver
-  7 arbres à abattre



*Plan de Projet
Lot A*

Chemin

30.25 m

LOT B
AZ n°1000

Route

du
Beguey

26.64 m

26.64 m

24.98

82.81 m

74.30 m

1351

880

2621

880

855

65.86 m

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

390

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

1520

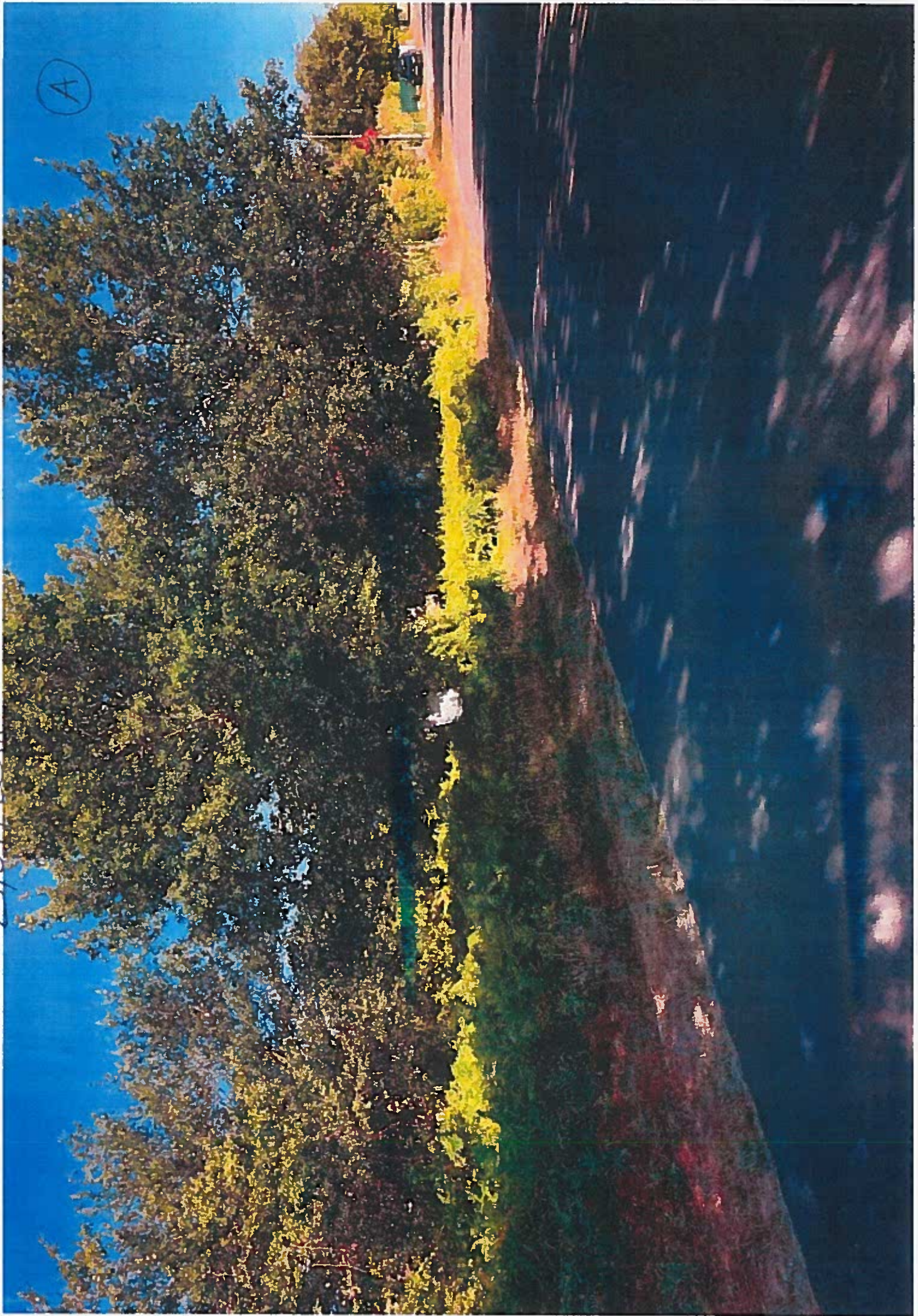
390





1310710010

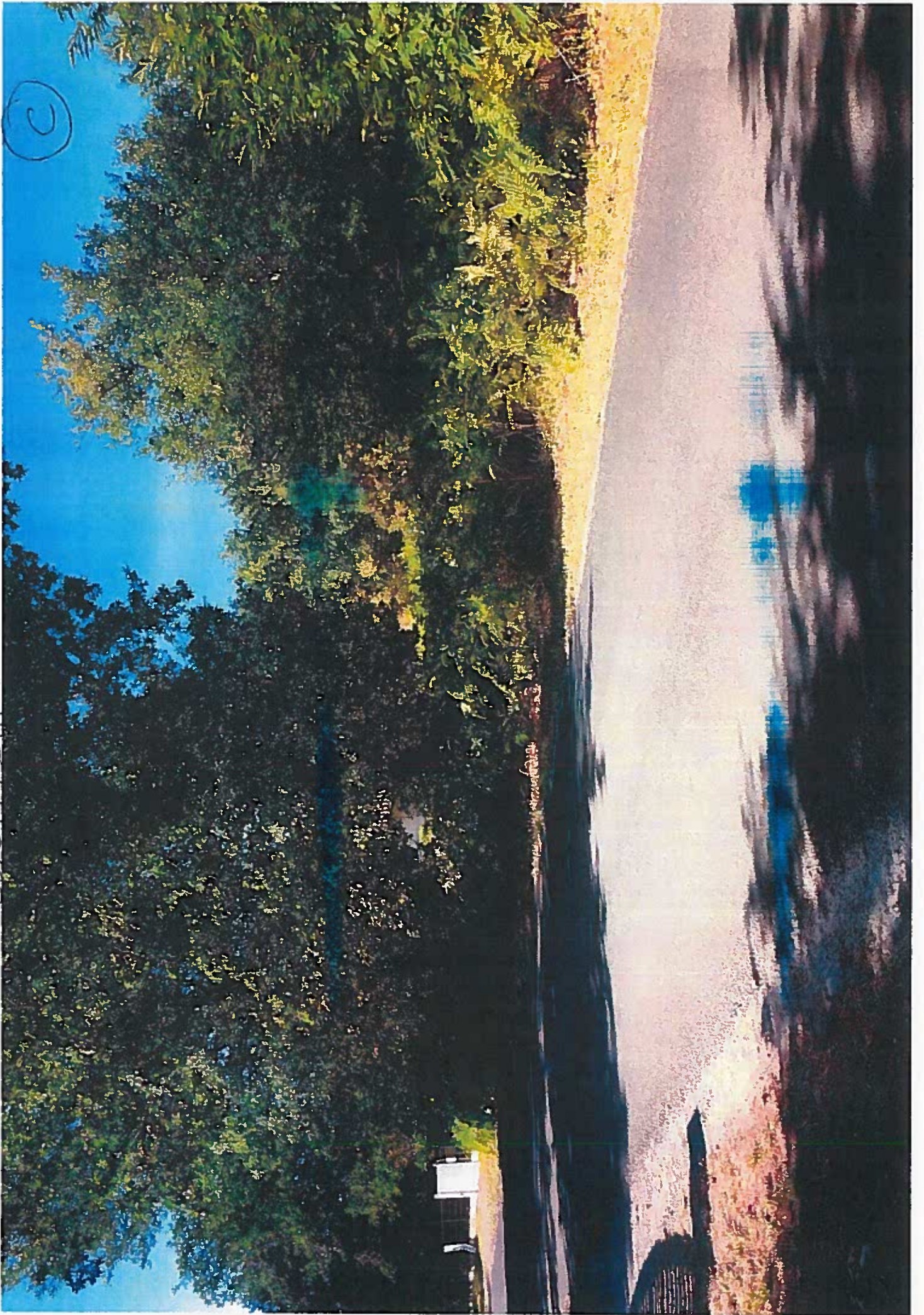
A



4/1/10 / 10:18

(3)





8/27/2017

NOTE ECOLOGIQUE



Département de la Gironde (33)

Maitre d'ouvrage : Mme ROSA GODINHO

Commune : SALLES

Projet d'aménagement de 2 lots

Décembre 2018

EnVolis
Ingénieria - Environnement

SOMMAIRE

I.	Situation géographique et cadastrale	6
1.	Situation géographique	6
2.	Situation cadastrale.....	7
II.	Milieu naturel.....	8
1.	Milieus connexes.....	8
2.	Présentation du site natura 2000.....	10
3.	Présentation de la znieff de type 2	12
4.	Expertise écologique.....	15
a.	Les habitats naturels.....	15
b.	La flore	19
c.	La faune	20
5.	Conclusion	21
III.	Mesures ERC relatives aux incidences du projet	22
	<i>Mesures de protection des arbres lors de la phase travaux</i>	<i>23</i>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures :

Figure 1 : Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25).....	6
Figure 2 : Situation cadastrale (Source : cadastre.gouv.fr)	7
Figure 3 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables sur la commune de SALLES (Source : DREAL et INPN)	8

Tableaux :

Tableau 1 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 " Vallées de la Grande et Petite Leyre"	11
Tableau 2 : Liste des espèces faunistiques d'intérêt communautaire recensées au sein du site Natura 2000 «Vallées de la Grande et de la Petite Leyre» (Source : MNHN)	12
Tableau 3 : Liste de l'espèce floristique d'intérêt communautaire recensée au sein du site Natura 2000 «Vallées de la Grande et de la Petite Leyre» (Source : MNHN)	12
Tableau 4 : Habitats naturels présents sur le site d'étude et aux alentours.....	16
Tableau 5 : Espèces d'oiseaux contactées au cours des investigations de terrain.....	20

Planches :

Planche 1 : Milieux naturels remarquables 9

Planche 2 : Cartographies des habitats17

PREAMBULE

Mme ROSA GODINHO projette l'aménagement de 2 lots à usage d'habitation au sein de la commune de SALLES dans le département de la Gironde (33).

La surface globale à aménager s'élève à près de 5 687 m².

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite d'un rapport complémentaire à la demande d'examen au cas par cas comprenant :

- Une description du contexte écologique dans lequel se situe le projet
- Une note synthétique des enjeux écologiques du site de projet (habitats naturels, zones humides floristiques, espèces faune/flore d'intérêt et potentialité de présence...)
- Description des sites Natura 2000 et ZNIEFF les plus proches
- Note des mesures ERC.

Cette note établit ainsi l'état des lieux du site, en mettant en évidence les enjeux principaux en termes d'habitats naturels et d'espèces. Les pièces graphiques nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Le présent prédiagnostic écologique est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	Mme ROSA GODINHO
Adresse	32 C Chemin du Halop 33 770 SALLES

REDACTEUR DU DOSSIER

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



EURL ENVOLIS

949, avenue du Parc des Expositions

33260 LA TESTE DE BUCH

Tél : 05 56 54 44 23

www.envolis.fr

Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, note écologique.

Date	Indice	Rédaction	Relecture	Modifications
06/12/2018	Vs1	Aline HUG Chargée d'études a.hug@envolis.fr	Marko ILICIC Chargé d'études	/

I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CADASTRALE

- Sources : - IGN ©
- cadastre.gouv.fr

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La commune de SALLES se situe en Gironde (33), à une quarantaine de kilomètres de Bordeaux au Sud-Ouest. Le site d'étude est localisé au sud-est du centre-bourg de la commune, au lieu-dit Béguey.



Figure 1 : Situation géographique (Source : Plan de situation – IGN 25)

2. SITUATION CADASTRALE

Le terrain concerné par l'opération est sis sur les parcelles suivantes : Section AZ n° 99 et 100p pour une superficie totale de près de 5 687 m².



Figure 2 : Situation cadastrale (Source : cadastre.gouv.fr)

II. MILIEU NATUREL

1. MILIEUX CONNEXES

- > Sources : - DREAL Aquitaine, [Inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)
- > Planche : - Milieux naturels remarquables

L'emprise du projet n'est pas directement concernée par une zone naturelle remarquable ou protégée de type ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux), ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), site Natura 2000, ni par des protections patrimoniales telles qu'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope). En revanche, le projet est compris dans l'emprise du site inscrit « Val de Leyre ».

Plusieurs zones naturelles remarquables sont également présentes sur le territoire communal de SALLES et dans un périmètre de 3 km autour du site de projet. Elles sont renseignées dans le tableau ci-dessous :

Figure 3 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables sur la commune de SALLES (Source : DREAL et INPN)

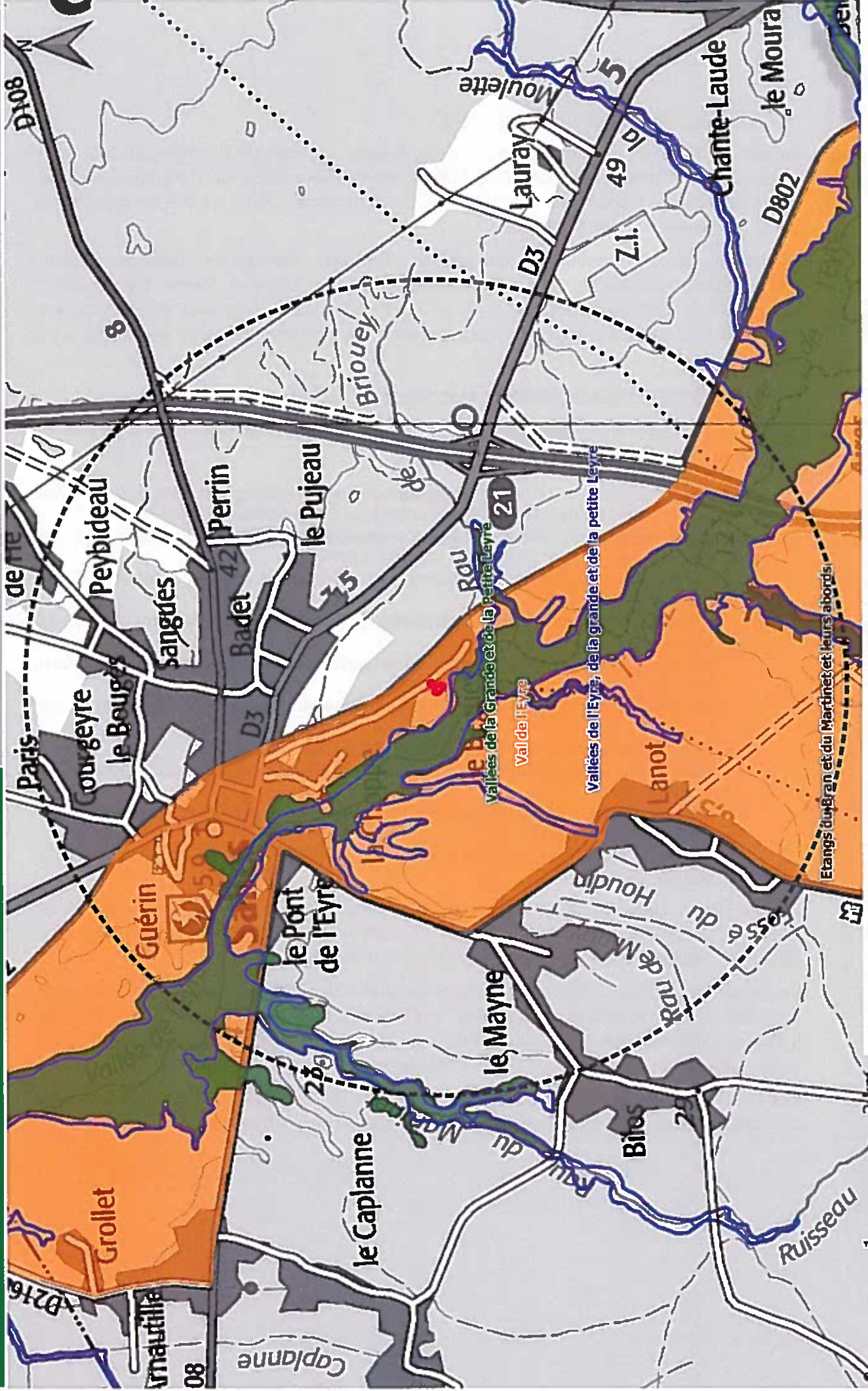
Type de Zone	Distance au projet	Superficie
Site inscrit <i>Val de Leyre</i> SIN0000203	<i>40 m au Sud</i>	27 665 ha
ZNIEFF Type 2 <i>Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la Petite Leyre</i> 720001994	<i>40 m au Sud</i>	6 529 ha
Natura 2000 Directive Habitat <i>Vallées de la Grande et de la Petite Leyre (ZSC)</i> FR7200721	<i>70 m au Sud</i>	5 686 ha
Site classé <i>Etangs du Bran et du Martinet et leurs abords</i> SCL0000630	<i>2.3 km au Sud-Est</i>	31 ha


Ces entités sont localisées sur la planche en page suivante.


Cartographie des Milieux naturels remarquables


Projet d'aménagement
Mine ROSA GODINHO
Commune de SALLES (33)


Source : IGN et DREAL Aquitaine
Auteur : ENVOLIS
Date : 06/12/2018





 Périmètre de la zone projet

 Périmètre de 3 km

 ZNIEFF 2

 Périmètre de la Directive Habitat

 Site inscrit

 Site classé

2. PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000

Le site « Vallées de la grande et de la petite Leyre » est considéré comme un SIC (Site d'importance communautaire) depuis le 7 décembre 2004 et a par la suite été classé en ZSC (Zone Spéciale de Conservation) dans l'arrêté du 28 décembre 2015. Ce site est réglementé par la Directive « Habitats » de 1992.

Il s'étend sur les communes d'Argelouse, Belhade, Belin-Beliet, Biganos, Callen, Commensacq, Hostens, Lugos, Luxey, Marcheprime, Mios, Moustey, Pissos, Sabres, Saint Magné, Salles, Sagnacq-et-muret, Sore, Le Teich et Trensacq. Il est sous la responsabilité de la DREAL Aquitaine et n'a pas de gestionnaire. Son document d'objectif est en cours de révision.

❖ Habitats naturels présents dans le site Natura 2000 :

Les habitats d'intérêt communautaire présents au sein de la ZSC ainsi que leur pourcentage de recouvrement sont les suivants :

- **Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophe avec végétation des *Littorellea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* – Code N2000 : 3130 (~5%)**
- **Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition - Code N2000 : 3150 (~0,01%)**
- **Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - Code N2000 : 4020 (~11%)**
- **Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux - Code N2000 : 6410 (~1%)**
- **Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - Code N2000 : 6430 (~1%)**
- **Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - Code N2000 : 7150 (~5%)**
- **Tourbières boisées - Code N2000 : 91D0 (~1%)**
- **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* - Code N2000 : 91E0 (~24%)**
- **Vielles chênaies acidophiles des plaines sabloneuses à *Quercus robur* - Code N2000 : 9190 (~24%)**
- **Chênaie galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* - Code N2000 : 9230 (~24%)**

Ce site Natura 2000 est donc caractérisé par l'abondance de boisements alluviaux et de Chênaies. On y retrouve en moindre proportion plusieurs habitats humides typiques des zones alluviales (Tourbières, mégaphorbiaies, prairies humides...).

Les enjeux écologiques majeurs concernent les landes humides, les tourbières et les forêts alluviales qui sont sous la forme prioritaire de l'habitat. Les forêts alluviales de la Leyre sont d'ailleurs parmi les seules en France et dans la région à permettre le développement d'une bryophyte très rare, la Dichélyme étroite (*Dichelyma capillaceum*).

Les états de conservation des habitats et des espèces de ce site Natura 2000 : « Vallées de la Grande et de la Petite Leyre » sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 1 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 " Vallées de la Grande et Petite Leyre "

Habitats d'intérêt Communautaire concernés	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation de l'habitat
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophe avec végétation des <i>Littorellea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	284	Bonne
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	0	Bonne
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020*	625	Bonne
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410	56	Bonne
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	56	Bonne
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150	284	Bonne
Tourbières boisées	91D0*	56	Bonne
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0*	1364	Bonne
Vielles chênaies acidophiles des plaines sabloneuses à <i>Quercus robur</i>	9190	1364	Bonne
Chênaie galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	9230	1364	Bonne

* Habitats prioritaires

Ces habitats d'intérêt communautaire justifient la désignation de cette zone réglementée en site Natura 2000 et présentent tous un bon état de conservation. Les vulnérabilités de ce site sont liées au risque de pollution et de transport de sédiments dans le lit mineur de la Leyre ainsi qu'à la rupture de corridor écologique constitué par la ripisylve.

Aucun de ces habitats n'a été inventorié dans l'emprise du projet lors de l'inventaire de terrain et il n'y a pas de connexion hydraulique directe entre le site de projet et le site Natura 2000.

❖ Faune et Flore remarquables présentes dans le site Natura 2000 :

Ce site recèle une richesse floristique et faunistique élevée et représente le principal réseau hydrographique de drainage des Landes de Gascogne.

Les espèces d'intérêt communautaire recensées au sein de ce site Natura 2000 sont listées dans le tableau suivant et sont détaillées par la suite :

Tableau 2 : Liste des espèces faunistiques d'intérêt communautaire recensées au sein du site Natura 2000 «Vallées de la Grande et de la Petite Leyre» (Source : MNHN)

Taxons	Nom français	Nom latin	Code Natura 2000	Etat de conservation
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	1220	Excellent
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	Bon
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	1356	Bon
Insectes	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	Réduit
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	Bon
Poissons	Sofie	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	6150	Bon
Agnates	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096	Bon

Tableau 3 : Liste de l'espèce floristique d'intérêt communautaire recensée au sein du site Natura 2000 «Vallées de la Grande et de la Petite Leyre» (Source : MNHN)

Taxons	Nom français	Nom latin	Protection nationale
Flore	Dichélyme étroite	<i>Dichelyma capillaceum</i>	OUI

L'état de conservation des espèces faunistiques apparaît relativement bon au sein du site Natura 2000. Seul l'Agrion de Mercure présente un état de conservation réduit, mais les informations disponibles ne permettent pas d'établir la raison de cette situation. La majorité de ces espèces vivent et se reproduisent dans des milieux humides à aquatiques. Etant donné qu'aucun habitat de ce type n'a été inventorié au sein de la zone d'étude, il est hautement improbable qu'elles se retrouvent sur la zone de projet ou soient impactées par les aménagements de celle-ci. Seul le Lucane cerf-volant est lui inféodé aux boisements âgés et plus particulièrement aux Chênes pédonculés sénescents. Les individus arborés sur site étant jeunes, ils ne sont pas favorables à son cycle de vie.

Aucune de ces espèces d'intérêt patrimonial n'a été recensée au sein de la zone d'étude stricte ou dans la zone d'étude élargie lors de l'investigation de terrain et aucune ne présente d'habitat favorable au sein de la zone projet.

3. PRÉSENTATION DE LA ZNIEFF DE TYPE 2

Le site « Vallées de L'eyre, de la grande et de la petite Leyre » a été validé régionalement par le CSRPN en 2015.

Il s'étend sur les communes d'Argelouse, Belhade, Belin-Beliet, Biganos, Callen, Captieux, Cazalis, Commensacq, Hostens, Lugos, Luxey, Mano, Marcheprime, Mios, Moustey, Pissos, Sabres, Saint Magné, Salles, Saugnacq-et-muret, Sore, Le Teich et Trensacq.

❖ Habitats déterminants de la ZNIEFF de type 2 :

Les habitats déterminants de la ZNIEFF de type 2 ainsi que leur rattachement à la codification CORINE BIOTOPES sont les suivants :

- Landes humides atlantiques septentrionales (Code CB : 31.11)
- Landes humides atlantiques méridionales (Code CB : 31.12)
- Landes humides à *Molinia caerulea* (Code CB : 31.13)
- Végétation à *Cladium mariscus* (Code CB : 53.3)

- Communautés à *Rhynchospora alba* (Code CB : 54.6)
- Végétation immergée des rivières (Code CB : 24.4)
- Prairies à Molinie acidiphiles (Code CB : 37.312)
- Voiles des cours d'eau (Code CB : 37.71)
- Forêts de Chêne tauzin (Code CB : 41.6)
- Formations riveraines de Saules (Code CB : 44.1)
- Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (Code CB : 44.3)
- Bois de Bouleaux à Sphaignes (Code CB : 44.A1)
- Tourbières hautes à peu près naturelles (Code CB : 51.1)
- Communautés à grandes Laïches (Code CB : 53.2)
- Végétation immergée des rivières (Code CB : 24.4)
- Tourbières hautes à peu près naturelles (Code CB : 51.1)
- Eaux oligotrophes pauvres en calcaire (Code CB : 22.11)
- Gazons des berges tourbeuses en eaux peu profondes (Code CB : 22.314)
- Communautés à *Eleocharis* (Code CB : 22.321)
- Scirpaies naines lagunaires (Code CB : 23.22)
- Lisières humides à grandes herbes (Code CB : 37.7)
- Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux (Code CB : 41.51)
- Végétation à Scirpes halophiles (Code CB : 53.17)
- Colonies d'Utriculaires (Code CB : 22.414)
- Forêts françaises à *Quercus pyrenaica* (Code CB : 41.65)
- Tourbières à *Narthecium* (Code CB : 51.141)
- Tourbières à Molinie bleue (Code CB : 51.2)

Cette ZNIEFF est donc caractérisée par l'abondance d'habitats humides typiques des zones alluviales (landes, tourbières et boisements humides).

Aucun de ces habitats n'a été inventorié dans l'emprise du projet lors de l'inventaire de terrain et il n'y a pas de connexion hydraulique directe entre le site de projet et la ZNIEFF de type 2.

❖ Faune et Flore déterminantes de la ZNIEFF de type 2 :

Ce site recèle une richesse floristique et faunistique élevée et représente le principal réseau hydrographique de drainage des Landes de Gascogne.

Les espèces déterminantes de cette ZNIEFF de type 2 sont listées ci-dessous :

- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*)
- Miroir (*Heteropterus morpheus*)
- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Aesche printanière (*Brachytron pratense*)
- Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*)
- Naiade aux yeux rouges (*Erythromma najas*)
- Leste des bois (*Lestes dryas*)
- Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*)
- Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*)
- Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)
- Callitriche à crochets (*Callitriche harnulata*)
- Caropsis de Thore (*Caropsis verticillato-inundata*)
- Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*)
- Gentiane des marais (*Gentiane pneumonanthe*)
- Hottonie des marais (*Hottonia palustris*)
- Jacinthe sauvage (*Hyacinthoides non-scripta*)
- Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*)
- Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Vandoise (*Leuciscus leuciscus*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Truite de mer (*Salmo trutta fario*)
- Polystic à aiguillon (*Polystichum aculeatum*)
- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
- Vipère aspic (*Vipera aspis*)

Aucune de ces espèces n'a été recensée au sein de la zone d'étude stricte ou dans la zone d'étude élargie lors de l'investigation de terrain et très peu peuvent utiliser les habitats sur site pour se reproduire ou se reposer. Seule la Vipère aspic, un reptile ubiquiste qui apprécie les milieux secs et broussailleux peut potentiellement se reproduire et s'alimenter sur le site du projet. Celle-ci étant uniquement protégée des mutilations, il n'y a pas de contraintes réglementaires contraignantes la concernant. Il est également possible que la Chevêche d'Athéna puisse s'alimenter sur site. Sa reproduction sur la zone de projet est en revanche peu probable au vu de la proximité avec des habitations (nuisances auditives, effarouchement et bâtiments non favorables à sa reproduction car récents).

4. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE

Cette expertise écologique va permettre de dresser un inventaire automnal des espèces floristiques et faunistiques rencontrées sur le site d'étude et par conséquent mettre en avant les sensibilités écologiques de celui-ci.

Une investigation de terrain a été réalisée le 6 décembre 2018 afin d'établir une cartographie de la faune et de la flore composant le site d'étude. Cet inventaire a été mené sur le périmètre strict du projet mais également sur un périmètre élargi (50 m) afin d'appréhender au mieux les sensibilités écologiques dans leur ensemble.

a. Les habitats naturels

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude et du périmètre élargi est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotope (CB) créée par Bissardon *et al.* (1997). Le tableau ci-après présente les 10 habitats définis par l'étude de la végétation dont 3 dans l'emprise stricte du projet :

Tableau 4 : Habitats naturels présents sur le site d'étude et aux alentours

N°	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
Périmètre d'étude strict				
1	Broussailles de Chênaie acidiphile x Pelouse siliceuse	31.8D5 x 31.86	/	NON
2	Chênaie acidiphile éparse x Lande à Fougère	41.5 x 31.86	/	NON
3	Plantation de Pin x Lande à Fougère	42.813 x 31.86	/	NON
Périmètre d'étude élargi				
4	Fourré à Ajonc x Lande à Fougère	31.85 x 31.86	/	NON
5	Lande à Fougère	31.86	/	NON
6	Chênaie acidiphile	41.5	/	NON
7	Chênaie acidiphile éparse	41.5	/	NON
8	Chênaie acidiphile x Lande à Fougère	41.5 x 31.86	/	NON
9	Chênaie à Molinie bleue	41.54	9190-1	OUI
10	Habitations et Jardins privés	85.3	/	NON

Les descriptions présentées ci-après reprennent les espèces végétales principales observées au sein des habitats présents dans l'emprise du projet.

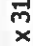

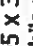


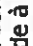






La localisation et la délimitation des formations végétales répertoriées sur le site d'étude et à proximité (50 m) sont indiquées sur la planche en page suivante.

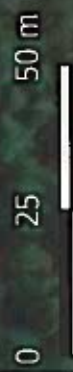
Cartographie des habitats



□ Périmètre de la zone projet


Habitats (Code CORINE BIOTOPES)

-  31.85 x 31.86 Fourré à Ajonc x Lande à Fougère
-  31.86 Lande à Fougère
-  31.8D5 x 31.86 Broussailles de Chênaie acidiphile x Pelouse siliceuse
-  41.5 Chênaie acidiphile
-  41.5 Chênaie acidiphile éparse
-  41.5 x 31.86 Chênaie acidiphile éparse x Lande à Fougère
-  41.5 x 31.86 Chênaie acidiphile x Lande à Fougère
-  41.54 Chênaie à Molinie bleue
-  42.813 x 31.86 Plantation de Pin x Lande à Fougère
-  85.3 Habitations et Jardins privés
-  Route / Chemin
-  Zone en travaux



La description des différents habitats de la zone projet est détaillée ci-après :


❖ **Broussailles de Chênaie acidiphile x Pelouse siliceuse**

Broussailles de Chênaie acidiphile x Pelouse siliceuse	Code CB :	31.8D5 x 35.2
	Code N2000 :	-
	Zone humide :	NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
	Cet habitat recouvre une zone de taille réduite au centre du périmètre projet.	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Il se caractérise par une strate arborée quasi-absente, constituée uniquement de Chênes pédonculés et d'un étage arbustif dense dominé par de jeunes Chênes pédonculés et quelques Ajoncs d'Europe. Au sol, on retrouve encore plusieurs Ajoncs d'Europe accompagnés d'Agrostis délicat, de Laïches des sables, de Petite Oseille ou encore de Houlique laineuse.		

❖ **Chênaie acidiphile éparse x Lande à Fougère**

Chênaie acidiphile éparse x Lande à Fougère	Code CB :	41.5 x 31.86
	Code N2000 :	-
	Zone humide :	NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE	
	Cette formation occupe la quasi-totalité du terrain.	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Cette chênaie est composée de jeunes Chênes pédonculés aux strates arborée et arbustive. Quelques Ajoncs d'Europe et Ronces communes ont également été observés à l'étage arbustif. Tandis qu'au sol, une nappe uniforme de Fougère aigle s'étend, accompagnées de quelques herbacées (Houlique laineuse, Chèvrefeuille des bois, Vergerette du Canada...).		

❖ Plantation de Pin x Lande à Fougère

Plantation de Pin x Lande à Fougère	
Code CB :	42.813 x 31.86
Code N2000 :	-
Zone humide :	NON
	LOCALISATION DE L'HABITAT SUR SITE
	Cet habitat occupe une petite bande au Sud du projet.
DESCRIPTION DE L'HABITAT	
Cette formation est très commune en Aquitaine, et consiste en une plantation de Pin maritime assez âgée qui occupe l'étage arboré. Tandis qu'au sol une nappe homogène de Fougère aigle recouvre la quasi-totalité de la surface de l'habitat. Cette nappe est piquetée occasionnellement de Jeunes Chênes pédonculés.	

b. La flore

L'investigation de terrain réalisée le **6 décembre 2018** n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces floristiques protégées nationalement ou localement.

c. La faune

❖ Avifaune

L'investigation de terrain a permis de mettre en évidence la présence de 11 espèces d'oiseaux. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient, étaient posés ou en vol, dans l'emprise du projet ou à ses alentours.

Tableau 5 : Espèces d'oiseaux contactées au cours des investigations de terrain

Oiseaux		Directive oiseaux Annexe 1	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Nom français	Nom latin					
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	/	Annexe III	/	LC	LC
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	/	/	/	LC	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	/	/	X	LC	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	/	/	LC	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	/	LC	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes Troglodytes</i>	/	Annexe II	X	LC	LC

- Statut UICN - LC = Préoccupation mineure ; VU = Vulnérable
- Convention de Berne - Annexe II = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- Convention de Berne - Annexe III = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- Protection nationale = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

La plupart de ces espèces sont largement répandues sur le territoire et peuvent être fréquemment observées dans la région et en France. Pour autant, 6 d'entre elles sont protégées au niveau national.

❖ Mammifères

L'investigation de terrain réalisée le 6 décembre 2018 n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'indices de présence de mammifères.

Pour autant ce terrain est susceptible d'accueillir plusieurs espèces communes des milieux boisés et semi-ouverts, largement répandues sur le territoire national, régional et local, comme le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), la Genette commune (*Genetta genetta*), la Fouine (*Martes foina*) ou encore le Campagnol agreste (*Microtus agrestis*).

❖ Reptiles et amphibiens

Aucune espèce d'amphibiens ou de reptiles n'a été observée lors de l'investigation du 6 décembre 2018. Ce constat est cohérent avec les périodes d'hibernation de ces taxons qui ne sont pas visibles à cette saison.

Les habitats du site sont peu favorables à la reproduction et au repos des amphibiens au vu de l'éloignement de fossés ou mares temporaires. En revanche, le site est susceptible d'accueillir plusieurs reptiles ubiquistes, courants en Aquitaine, comme le Lézard des murailles, la Vipère aspic ou encore la Couleuvre verte et jaune.

❖ Entomofaune

Aucune espèce d'insectes n'a été contactée lors de la visite du 6 décembre 2018. En effet, tout comme les amphibiens et reptiles, les insectes sont peu visibles à cette saison et se retrouvent majoritairement à des stades larvaires, difficiles à contacter et identifier.

Aucun Chêne sur site ne porte de traces de saproxylophages (Grand Capricorne ou Lucane cerf-volant). Et les formations arborées sont globalement trop jeunes pour leur être favorables (absence d'individus remarquables et/ou sénescents).

5. CONCLUSION

Les habitats recensés au sein de l'emprise du terrain d'étude ne représentent **pas d'intérêt communautaire** étant donné qu'ils ne sont pas inscrits au sein des Annexes de la Directive Habitats. Ils ne sont pas non plus identifiés ou caractéristiques des habitats naturels listés dans la ZSC « Vallées de la Grande et de la Petite Leyre » ou dans la zone d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 2 « Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la petite Leyre » qui se trouvent à proximité.

Le terrain de projet est occupé principalement par de jeunes boisements caducifoliés. Leur intérêt écologique est **moyen** au vu de leur capacité à accueillir des espèces faunistiques diversifiées et de leur moindre abondance sur le territoire majoritairement dominé par des boisements de Pins.

Au jour de l'investigation (6 décembre 2018), aucune espèce faunistique d'intérêt n'a été recensée dans l'emprise du projet. Toutefois la prospection du site a été menée sur une seule période qui est peu favorable à l'inventaire de plusieurs taxons et ne permet pas un inventaire exhaustif.

Globalement, les espèces recensées sont communes et fréquentent les milieux forestiers. L'avifaune représente le taxon le plus abondant sur site avec 11 espèces. La mise en place de l'aménagement ne perturbera pas le maintien des populations faunistiques présentes sur site à long terme, car celles-ci pourront aisément migrer vers les habitats favorables aux alentours.

III. MESURES ERC RELATIVES AUX INCIDENCES DU PROJET

Mesures de réduction

- Les travaux (comprenant ceux de défrichage) seront réalisés en dehors des périodes favorables à la faune.

Calendrier des travaux	
	Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre
Flore	
Avifaune	
Chiroptères	
Amphibiens	
Reptiles	
Insectes	

Période favorable aux interventions
 Période à éviter
 Hibernation des chiroptères : période à éviter

Ils pourront donc être réalisés entre septembre et février.

- Le défrichage sera réalisé de manière à laisser à la faune la possibilité de fuir vers les espaces naturels, c'est-à-dire selon une progression Nord-Sud.
- Conservation de 37 arbres sur 53 dans les jardins des habitations et protection des plus gros individus situés dans les zones à risque lors de la phase chantier (comme dans la fiche ci-dessous).
- Mise en place d'une clôture de mise en défens des zones naturelles épargnées (en limite Sud), pendant la phase chantier.
- Interdiction de déverser des produits polluants à même le sol. Vérification de l'état des engins de chantier pour éviter toute pollution par les hydrocarbures.
- Gestion des déchets et acheminement vers les filières de traitement adaptées.
- Ravitaillement et maintenance des véhicules au sein d'aires étanches ou en dehors de la zone de chantier au sein d'aires adaptées.
- Respect des normes et de la législation concernant les nuisances sonores.

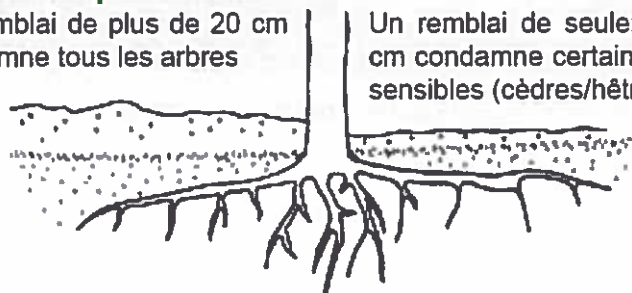
Mesures de protection des arbres lors de la phase travaux

La majorité des racines des Chênes pédonculés se concentre de 20 à 50 cm de profondeur du sol sur plus de deux mètres autour du tronc de l'arbre (Lucot et Bruckert, 1992). Donc pour ne pas impacter le maintien physique, la nutrition et l'oxygénation racinaire de chaque individu il convient, sur ce type d'arbre, de respecter un **périmètre de protection** (indemne de tout creusement ou remblaiement) de minimum deux mètres autour du tronc. Des planches peuvent également être disposées autour des troncs pour éviter toute mutilation de la partie émergente de l'arbre par les engins de chantier.

Remblai en pied d'arbre

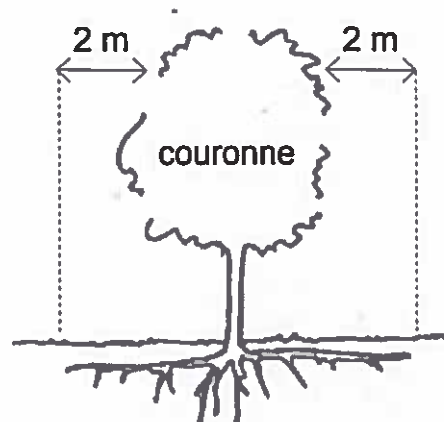
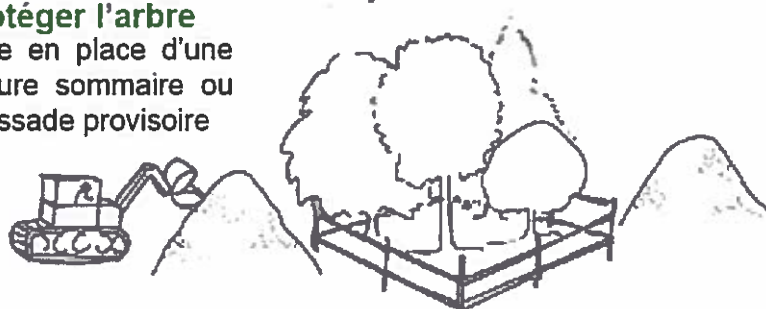
Un remblai de plus de 20 cm condamne tous les arbres

Un remblai de seulement 20 cm condamne certains arbres sensibles (cèdres/hêtres)



Protéger l'arbre

Mise en place d'une clôture sommaire ou palissade provisoire



Mesures de protection des arbres (Fiches outils de la Charte paysagère de Mérignac, 2012)



Dispositif de protection des arbres remarquables sur chantier (Source : ENVOLIS)